

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU C.N.E.J.A.C.

L'Assemblée Générale du Collège National des Experts en Acoustique Judiciaire s'est tenue le 26 Octobre 1987 au Conservatoire National des Arts et Métiers.

La séance est ouverte à 14 h 15.

RAPPORT DU PRESIDENT

Le Président rend compte de son mandat. Il indique les conditions dans lesquelles ont été créées le Collège et propose des thèmes généraux.

RAPPORT DU TRESORIER

Le Trésorier présente l'état financier du Collège. Plusieurs membres présents règlent leur cotisation.

A ce jour, membres sont à jour de leur règlement.

../..

RAPPORT DU SECRETAIRE

Le secrétaire présente la liste des Experts en Acoustique contactés par lettre personnelle et rend compte du résultat obtenu.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'unanimité les membres du Conseil Provisoire sont élus au Conseil d'Administration.

La composition de ce Conseil est la suivante :

Messieurs AROSTEGUI, GOIBERT, MIGNOT, PINEL, RHEIN, RUMEAU.

Le Conseil d'Administration désigne parmi ces Membres :

Monsieur J.L. RHEIN - Président

Monsieur J. AROSTEGUI - Vice-Président

Monsieur Y. GOIBERT - Secrétaire Général

Monsieur M. RUMEAU - Trésorier

QUESTIONS DIVERSES

1/ Membres stagiaires

Les conditions d'admission des membres stagiaires sont examinées.

Lorsqu'un candidat répondra aux conditions indiquées dans les statuts, il devra présenter un curriculum vitae et une copie de ses diplômes.

Les candidatures seront examinées par le Conseil d'Administration.

../..

2/ Inscription à la Fédération Nationale des Compagnies d'Experts

L'Assemblée Générale décide de missionner Monsieur RHEIN qui rencontrera le Professeur CHAUMONT, Président de la Fédération Nationale des Compagnies d'Experts afin de l'informer des activités du Collège.

L'Assemblée Générale est close à 15 h 15.

REUNION DU 26 OCTOBRE 1987

Suite à l'Assemblée Générale, diverses questions sont examinées.

REDACTION DES MISSIONS D'EXPERTISE

Monsieur SERRERO propose qu'une commission étudie la rédaction des missions d'expertise acoustique afin de pouvoir proposer aux Juges (sous une forme à déterminer) un projet type qui prendrait en compte la spécificité des problèmes concernant l'acoustique.

Les membres sont invités à faire parvenir à Monsieur LECONTE et à Monsieur SERRERO les missions dont la rédaction particulière pourrait servir à une étude.

HONORAIRES

La diversité des honoraires tant dans le coût des vacations que dans les frais est très grande.

Il est demandé aux membres d'adresser une note d'honoraires à Messieurs LECOQ et MIGNOT afin d'essayer d'en tirer une synthèse et d'uniformiser la rédaction.

../..

ASSURANCE

Monsieur AROSTEGUI indique qu'il a pu obtenir auprès de la Compagnie de la Cour d'Appel de PAU, un contrat d'assurance de groupe particulièrement avantageux.

Il accepte de s'informer auprès de la Compagnie d'Assurance sur les modalités et le coût d'une telle police.